

Réf: Dossier N° 069538

Avis de constitution

SOCIETE « GROUPE CONSORTIUM IMMOBILIER »

Abidjan, Marcory, ZONE 4C, Lot 63, Ilot 20

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 21/06/2021 reçus par Me KONAN ATTIN MATHIEU , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 24/06/ 2021, il a été constitué une SA aux SOCIETE « GROUPE CONSORTIUM IMMOBILIER »

- La propriété (par voie d'apport, d'acquisition, d'échange, de construction autrement), la gestion, l'administration, la disposition de tous biens meubles ou immeubles
 - ‡ La promotion immobilière
- L'acquisition de parcelles de terrains nus ou bâtis en vue de leur mise valeur ou leur revente
 - ‡ La gestion immobilière
- La commercialisation, l'importation et la distribution de matériaux de construction (ciments, carreaux, sanitaires, robinets, tuyaux) ;
- La construction, l'achat et la vente de tous terrains qu'elle aura à sa disposition, de tous bâtiments et autres ouvrages nécessaires à la réalisation de son objet social
 - ‡ La réfection et l'entretien de bâtiments, de bureaux, d'hôpitaux et de tous autres lieux publics ou privés, la construction et l'entretien de tous bâtiments ;
- Toutes opérations d'investissement, de promotion, de courtage et représentation dans tous les domaines, notamment dans l'immobilier ;
- La mise en commun de tous moyens et concours pour participer à toutes opérations immobilières
 - ‡ La promotion immobilière
- Bâtiment et Travaux
- La recherche de financement intérieur et extérieur ;
- La collecte de fonds, le financement, le conseil aux entreprises et aux particuliers ;
- La prise à bail de tous immeubles et biens immeubles, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location, la vente en totalité ou en partie et l'échange de tous immeubles
 - ‡ Tous placements de capitaux, sous toutes leurs formes, y compris souscription et l'acquisition de tous actions et obligations, parts sociales, en tous pays, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société
- ‡ La participation directe ou indirecte de la société dans la toutes opération

commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de commandites, de souscription

;

- Toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement et indirectement à l'un des objets ci-dessus spécifiés ou à tous autres, similaires ou connexes, susceptibles de faciliter le développement ou l'extension de la société.

ET POUR LA REALISATION DE L'OBJET SOCIAL

- L'Emprunt de toutes sommes, et en garantie l'affectation hypothécaire ou en nantissement de tout ou partie des biens sociaux.

- La prise de participation de la société dans toutes entreprises ou sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ayant un objet similaire ou connexe.

Et d'une manière générale, toutes activités connexes, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement ou à tous objets connexes ou similaires.

10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les actionnaires.

Abidjan, Marcory, ZONE 4C, Lot 63, Ilot 20

M NIKIEMA THEOPHANE MARTIAL (PCA)

M NIKIEMA DYLAN MARCEL A. SOUTONGNOOMA

n°CI-ABJ-03-2021-B14-00076 du 03/03/2022 au Tribunal du Commerce

99 ans

n°16656/GTCA/RC/2021 du 03/03/2022

